

Termes de références :

« Recrutement d'un Agence de communication/ agence de production audio visuels pour la production des capsules vidéos « success stories » dans le cadre du programme d'autonomisation économique des catégories pauvres, des catégories à revenu limité et des personnes handicapées et le programme de l'allocation familiale au profit de l'enfance »

Contexte :

Dans le cadre du renforcement des mécanismes d'intégration et d'autonomisation économique des catégories sociales pauvres, à revenu limité et des personnes handicapées, le ministère des affaires sociales a lancé un nouveau programme qui cible ces catégories par le biais de création de sources de revenu à fin d'améliorer leurs conditions de vie et concrétiser le principe de « compter sur soi-même ». Ce programme est créé et organisé par le décret n° 2022-715 du 20 septembre 2022.

Le nouveau programme institué concrétise les dispositions du programme AMEN SOCIAL établi en vertu de la loi organique n° 2019-10 du 30 janvier 2019 et la loi d'orientation n° 2005-83 du 15 août 2005 relative à la promotion des personnes handicapées et à leur protection et les conventions internationales ratifiées par la Tunisie telles que la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif ratifiée par la loi n° 4 de 2008 du 11 février 2008.

Il est à signaler que le nouveau programme susmentionné absorbe deux autres programmes :

- l'un créé depuis 1987, et consiste à la création des projets aux profits des personnes handicapées nécessiteuses capables de travailler ;
- l'autre lancé depuis l'année 2020 par la décision du ministre des Affaires sociales Affaires n°7 d'octobre 2020, et a pour objectif l'intégration économique des catégories pauvres bénéficiant du programme AMEN SOCIAL. Dans ce cadre, 293 projets ont été créés dans les différents gouvernorats ; et des crédits de 11 millions de dinars ont été alloués dans le budget de l'Etat pour l'année 2022 au titre du programme.

Parallèlement, le ministère a lancé en 2021 en partenariat avec le KFW et l'UNICEF, un programme d'allocation familiale au profit de l'enfance (30 dinars pour chaque enfant âgé de moins de 6 ans appartenant à une famille nécessiteuse ou à revenu limité). Dans le cadre de ce programme, 138000 enfants ont bénéficié de la dite allocation jusqu'au mois de décembre 2022. Les résultats et l'impact positif du programme sur les bénéficiaires, ont encouragé le ministère des affaires sociales et ses partenaires à le généraliser pour couvrir les enfants âgés entre 6 et 18 ans.

Dans ce cadre, le ministère des Affaires sociales entend réaliser une vidéo documentant les succès stories dans le cadre de deux programmes, étayée par des photographies de certains projets et des témoignages en direct des bénéficiaires.

Objet :

Le ministère des affaires sociales, conscient de la nécessité de valoriser et de capitaliser sur les bonnes pratiques en matière de l'autonomisation économique des catégories sociales pauvres, à faible revenu et des personnes handicapées, et de l'allocation familiale au profit de l'enfance, envisage de recruter une **agence de communication/ agence de production audio visuels** pour documenter les succès stories et les mettre à la disposition de tous les intervenants et catégories sociales concernés par le programme.

Tâches à effectuer dans le cadre de la mission

L'agence qui sera chargée de la mission est appelée à se déplacer sur terrain dans les différentes régions et délégations de la République pour réaliser une vidéo documentant les succès stories dans le cadre de deux programmes ci-dessus mentionnés, étayée par des photographies de certains projets et des témoignages en direct des bénéficiaires.

Il convient de noter que les projets et les témoignages à documenter seront déterminés par le comité général de la promotion sociale en coordination avec les structures régionales et locales de la promotion sociale concernées.

Livrables :

- Une vidéo de 120 minutes à raison de 4 minutes par projet,
- Une vidéo de récapitulation de 15 minutes,
- 480 photos à raison de 20 photos par projet.

Qualification requise :

La soumissionnaire (agence de production audio visuels / Communication) doit avoir une expérience professionnelle minimale de 05 ans dans le domaine de la production vidéo et de la photographie, elle doit avoir notamment :

1. Une expertise notable en création de vidéos (longs et courts métrages)
2. Des références dans la production audiovisuelle
3. Flexibilité

Durée et calendrier :

La mission se déroulera durant les mois de février - mars 2023.

Plan de paiement :

Un seul paiement est prévu à la fin de la mission.

MODALITÉS DE RÉALISATION :

L'agence de communication/ agence de production audio visuels doit proposer un agenda pour le déroulement de la production de la vidéo (Le scénario, le tournage et le montage de la vidéo)

Critères d'évaluation

Le contrat proposé sera un contrat de service conformément aux procédures. L'agence est entièrement responsable de tous les coûts liés à la consultance (déplacement, hébergement, recours à des sous-traitants). Le dossier de candidature sera constitué d'une offre technique et d'une offre financière.



L'offre technique comprendra :

- Le curriculum vitae détaillé de l'équipe proposée,
- Une description de la méthodologie proposée et un plan pour la réalisation de sa prestation.

L'offre financière comprendra tous les coûts liés à l'exécution de sa prestation : honoraires, déplacement, fournitures et consommables de bureau.

L'agence sera sélectionnée sur la base du rapport qualité /coût. Une procédure en deux étapes sera adoptée pour l'évaluation des propositions. L'évaluation technique sera menée en premier, suivie de l'évaluation financière. Les candidats seront classés au moyen d'un système de notation technique/financière combiné, comme indiqué ci-après.

Le comité d'évaluation évaluera les propositions au moyen des critères et du système de points spécifiés suivants : Les critères et le système de points utilisés pour l'évaluation sont les suivants :

1. **30 Pts:** conformité du plan de travail et de la méthodologie proposée aux termes de référence;
2. **30 Pts:** qualification et compétence du personnel clé proposition d'au moins 3 à 5 CVs de l'équipe projet :

Poste	Diplôme/spécialité	Années d'expérience	Nombre de projets similaires	Points
Chef de mission	Bac + 3 en communication	Cinq années	5	30

1. **40 pts** : Offre financière
2. **Méthode de sélection : Qualité – coût** : $t = 0,80$ $f = 0,20$

Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt). Les propositions recevant une note inférieure à soixante-quinze (75) points seront rejetées et les propositions financières correspondantes seront retournées sans avoir été ouvertes aux consultants qui les ont soumises.

La proposition financière la moins-disante recevra une note financière de cent (100) points.

Dépôt de dossier de soumission :

La proposition présentée par chaque soumissionnaire sera placée dans un pli fermé et cacheté portant son nom et son adresse et la mention suivante :

« Ne pas ouvrir, programme d'autonomisation économique des catégories pauvres, des catégories à revenu limité et des personnes handicapées : projet de documentation et photographie de succès stories ».

Ce pli contiendra deux enveloppes

- Une enveloppe scellée comprenant l'offre technique,
- Une enveloppe scellée comprenant l'offre financière composée du tableau des coûts (Bordereau des prix).



Le pli doit être adressé à l'adresse ci-dessous :

Ministère des affaires sociales - 27, Boulevard Beb Bnet, 1006 TUNIS

Délai de soumission :

Les propositions doivent être soumises au plus tard le 27 janvier 2023 à 17 h